



# EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Résumé Non Technique



Résumé Non Technique – version approbation

Approuvé par Délibération  
n° 2022-02-14  
du 5 décembre 2022

Dossier  
18040035  
27/10/2022



réalisé par

Auddicé  
environnement  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
03 27 97 36 39

# Evaluation environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Evaluation Environnementale  
Stratégique



## Résumé Non Technique – version approbation

PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Version	Date	Description
<b>Résumé Non Technique – version approbation</b>	27/10/2022	Résumé Non Technique Modifications apportées suite aux avis du Préfet de Région, du Conseil Régional et de la Mission Régionale de l’Autorité Environnementale

	Nom - Fonction	Date
<b>Rédaction</b>	LESTON Anne-Sophie – Consultante Développement Durable	15/09/2021

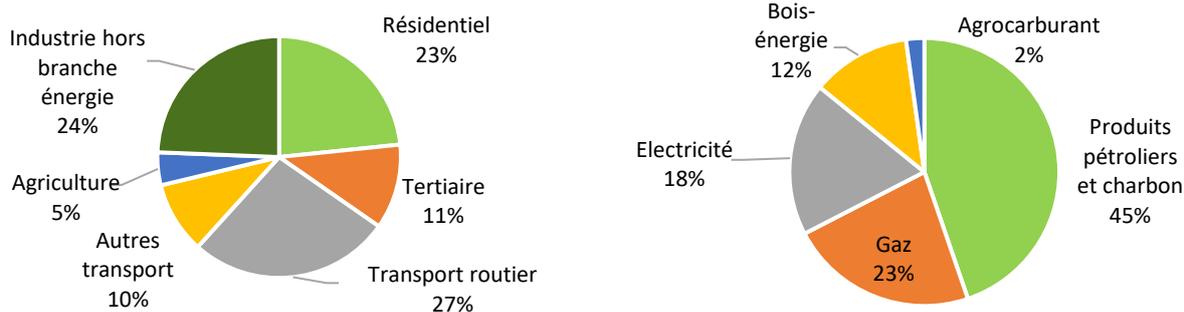


**Communes concernées :** Ancourteville-sur-Héricourt, Angiens Anglesqueville-la-Bras-Long, Auberville-la-Manuel, Autigny, Bertheauville, Bertreville, Beuzeville-la-Guérand, Blossenville, Bosville, Bourville, Brametot, Butot-Vénesville, Cailleville, Canouville, Cany-Barville, Clasville, Cleuville, Crasville-la-Mallet, Crasville-la-Rocquefort, Criquetot-le-Mauconduit, Drosay, Ermenouville, Fontaine-le-Dun, Grainville-la-Teinturière, Gueutteville-les-Grès, Hautot-l'Auvray, Héberville, Houdetot, Ingouville, La Chapelle-sur-Dun, La Gaillarde, Le Bourg-Dun, Le Hanouard, Le Mesnil-Durdent, Malleville-les-Grès, Manneville-ès-Plains, Néville, Normanville, Ocqueville, Oherville, Ouainville, Ourville-en-Caux, Paluel, Pleine-Sève, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Martin-aux-Buneaux, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Pierre-le-Viger, Saint-Riquier-ès-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Vaast-Dieppedalle, Saint-Valery-en-Caux, Sainte-Colombe, Sasseville, Sommesnil, Sotteville-sur-Mer, Thiouville, Veauville-lès-Quelles, Veules-les-Roses, Veulettes-sur-Mer, Vinnemerville, Vittefleur, Amfreville-les-Champs, Ancretiéville-Saint-Victor, Anvéville, Auzouville-l'Esneval, Bénésville, Berville-en-Caux, Boudeville, Bourdainville, Bretteville-Saint-Laurent, Butot, Canville-les-Deux-Églises, Carville-Pot-de-Fer, Cideville, Criquetot-sur-Ouville, Doudeville, Ectot-l'Auber, Ectot-lès-Baons, Étalleville, Étoutteville, Flamanville, Fultot, Gonzeville, Grémonville, Harcanville, Héricourt-en-Caux, Hugleville-en-Caux, Le Torp-Mesnil, Lindebeuf, Motteville, Ouville-l'Abbaye, Prétot-Vicquemare, Reuville, Robertot, Routes, Saint-Laurent-en-Caux, Saint-Martin-aux-Arbres, Saussay, Vibeuf, Yerville, Yvecrique, Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Baons-le-Comte, Bois-Himont, Carville-la-Folletière, Croix-Mare, Écalles-Alix, Écretteville-lès-Baons, Hautot-le-Vatois, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hauts-de-Caux, Mesnil-Panneville, Rocquefort, Saint Martin de l'If, Saint-Clair-sur-les-Monts, Sainte-Marie-des-Champs, Touffreville-la-Corbeline, Valliquerville, Yvetot.

## 1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

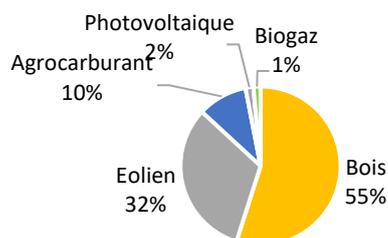
### ■ Energie

La consommation finale énergétique annuelle du territoire atteint 2,2 TWh. Le transport routier, le résidentiel et l'industrie sont les trois secteurs les plus consommateurs d'énergie, représentant près de 74 % des consommations du territoire. Le tertiaire et les autres transports (ferroviaire, maritime, fluvial et aérien) arrivent juste derrière, avec une part équivalente de 22 % de la consommation d'énergie chacun.



Répartition de la consommation énergétique par secteur et par type de combustible

La production d'énergie renouvelable s'élève à 469 GWh, soit 21,7 % de la consommation finale du territoire.

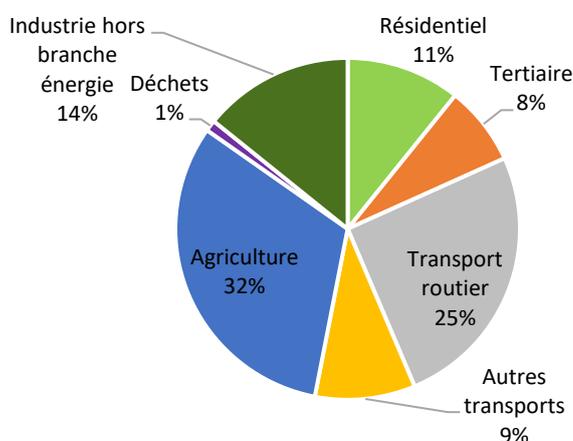


Production d'énergie renouvelable sur le territoire

### ■ Emissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le territoire émet directement sur le territoire l'équivalent de 681 500 tonnes de CO<sub>2</sub>, dont près de 32% liés à l'agriculture, 25% dû au transport routier, 14% liés au secteur industriel.

Sept GES sont étudiés et leurs émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.



Répartition sectorielle des émissions de GES sur le territoire du PETR - approche réglementaire - année 2015

## ■ Séquestration du carbone

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent quant à eux entraîner des émissions de carbone. Ce secteur est appelé UTCAF (utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie) et la différence entre les séquestrations et les émissions est calculée en estimant :

- Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides),
- Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

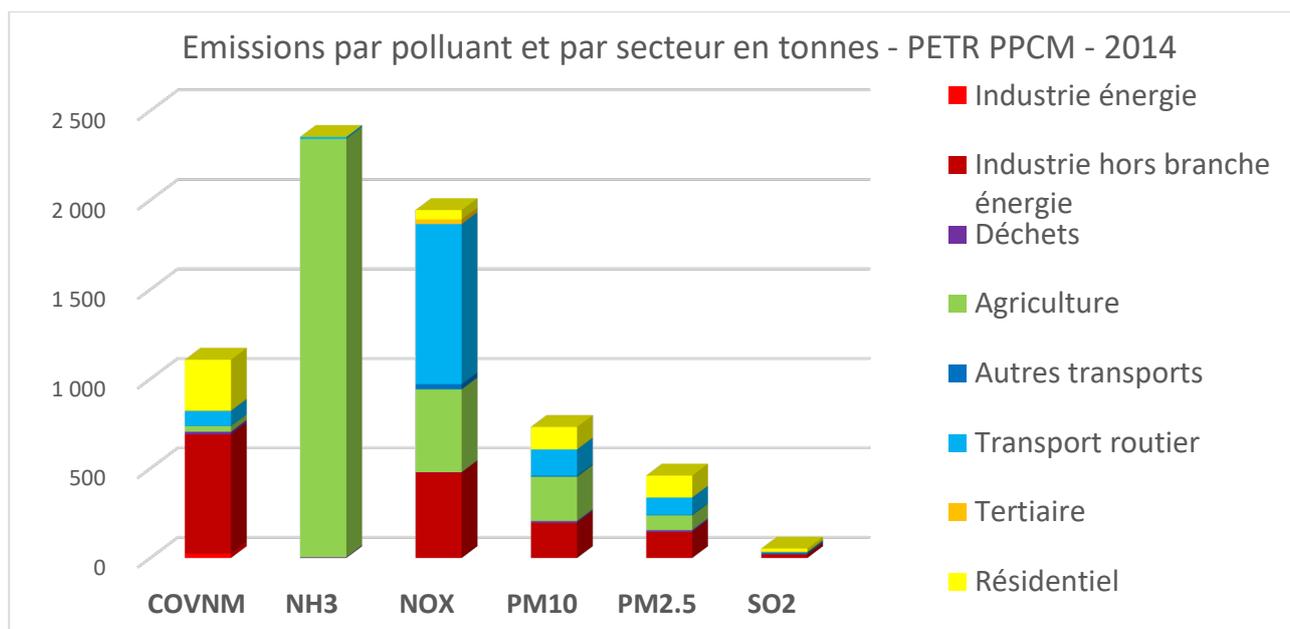
Sur le périmètre du PETR, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 23 730 t CO<sub>2</sub>/an, soit l'équivalent de 3,5% des émissions annuelles de GES du territoire.

## ■ Adaptation au changement climatique

Le territoire est particulièrement sensible aux inondations, aux effondrements, à l'érosion, aux vagues de chaleur. Ces aléas doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation via la consommation de l'espace agricole et naturel qui contribuent entre autres aux phénomènes d'inondation et d'ilots de chaleur.

## ■ Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, notamment la combustion des énergies fossiles et de combustibles issus de la biomasse, pour les transports et la production de chaleur. Par conséquent, ces deux problématiques sont étroitement liées en termes d'actions publiques.



Répartition sectorielle des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire du PETR - approche réglementaire - année 2014

Selon les EPCI, les sources principales d'émission de chaque polluant sont différentes :

- Les émissions de COVNM dans le résidentiel pour la CC Yvetot Normandie sont sensiblement inférieures par rapport aux deux autres EPCI. On observe l'inverse pour le secteur de l'industrie hors branche énergie.
- Les émissions de NOx dues au transport routier sont réparties de façon équilibrée entre les trois EPCI. Celles liées à l'agriculture sont un peu plus importantes dans la CCCA tandis que les émissions du secteur de l'industrie hors branche énergie sont principalement localisées dans la CC Yvetot Normandie.
- Les émissions de SO<sub>2</sub> sont dues aux secteurs industriel, résidentiel et tertiaire pour les 3 EPCI.
- La répartition des émissions de NH<sub>3</sub> permet seulement de hiérarchiser la part de l'agriculture dans les différents EPCI qui composent le PETR PPCM, la CC de la côte d'Albâtre en tête, suivie par la CC de Plateau de Caux-Doudeville-Yerville et enfin par la CC Yvetot Normandie. Cet ordre suit également le classement en superficie totale des EPCI.
- Les quatre principales sources émettrices de PM<sub>10</sub> et des PM<sub>2,5</sub> sur le territoire du PETR PPCM sont le secteur de l'agriculture du fait de l'élevage et des labours, le secteur de l'industrie hors branche énergie, le secteur du transport routier par l'échappement et l'usure des routes, des freins et enfin le secteur résidentiel du fait notamment de la combustion du bois. Les émissions du secteur de l'industrie hors branche énergie sont principalement localisées dans la CC Yvetot Normandie et celles de l'agriculture dans la CC Côte d'Albâtre.

## ■ Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques.

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
<b>Caractéristiques géomorphologiques</b>	Préserver la qualité des terres agricoles Réduire l'érosion des terres et les risques d'inondations Préserver l'équilibre du territoire Préserver le trait de côte
<b>Ressource en eau</b>	Assurer une gestion économe de la ressource en eau Garantir la disponibilité de la ressource en eau potable sur le territoire Préserver la qualité des eaux de surface et souterraines, ainsi que des zones humides
<b>Caractéristiques climatiques et énergétiques</b>	Développer les actions d'atténuation du changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>- Réduire les consommations énergétiques</li> <li>- Développer les énergies renouvelables</li> <li>- Préserver les puits de carbone : forêt, zone humide, prairie, pratiques agricoles, arrêt de l'artificialisation des sols, ...</li> </ul> Développer les actions d'adaptation au changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et renforcer la biodiversité locale, l'aménagement du territoire, les pratiques de gestion différenciée, ...</li> <li>- Adapter les pratiques agricoles : lutte contre l'érosion, agroforesterie, couverture des sols, non labour, essences adaptées, réduction des intrants ...</li> <li>- Assurer une gestion durable des boisements et des haies bocagères</li> <li>- Prévenir les effets d'îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement</li> </ul> Réduire la consommation d'énergie pour limiter l'impact social et environnemental de la hausse du prix de l'énergie Augmenter la production d'énergies renouvelables
<b>Caractéristiques naturelles</b>	Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts Connecter les réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques et boisés Poursuivre les actions engagées visant à préserver et améliorer la biodiversité, en tant que mesures nécessaires pour adapter le territoire au changement climatique.

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
	<p>Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles et naturels</p> <p>Valoriser la qualité paysagère du territoire</p> <p>Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés</p>
<b>Paysage et patrimoine</b>	<p>Préserver les paysages et le patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel et les caractéristiques architecturales</p> <p>Valoriser le potentiel touristique tout en veillant à ne pas dénaturer l'identité des lieux (qualité paysagère)</p> <p>Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations pour limiter le cloisonnement paysager, la banalisation et l'appropriation des paysages par les seuls riverains</p> <p>Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers le choix d'essences locales adaptées</p>
<b>Risques naturels</b>	<p>Réduire la vulnérabilité et adapter le bâti aux risques identifiés, en particulier dans le contexte de changement climatique accentuant ces phénomènes</p> <p>Favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements</p> <p>Rappeler les règles émanant des PPRi</p>
<b>Risques industriels, pollutions et nuisances</b>	<p>Limitier l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p> <p>Étudier le potentiel de renaturation en ville des friches urbaines</p> <p>Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques</p> <p>Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE</p> <p>Réduire l'exposition de la population aux particules fines en agissant sur les sources d'émissions : chauffage du résidentiel, combustibles pour le transport, intrants et pratiques pour l'agriculture ...</p> <p>Développer les alternatives au transport routier pour améliorer la qualité de l'air</p>
<b>Démographie et santé</b>	<p>Limitier l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p>
<b>Urbanisation</b>	<p>Limitier le recours à la voiture individuelle pour les déplacements</p> <p>Limitier le besoin en mobilité</p> <p>Réduire la précarité énergétique des ménages</p>

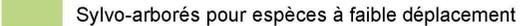
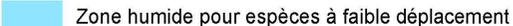
## Schéma Régional de Cohérence Ecologique

-  PPCM
-  Limite intercommunale
-  Obstacles à l'écoulement
-  Limite communale

### Continuités à rendre fonctionnelles en priorité :

-  Enjeux
-  Masque

### Corridors :

-  Calcicoles pour espèces à faible déplacement
-  Sylvo-arborés pour espèces à faible déplacement
-  Zone humide pour espèces à faible déplacement
-  Pour espèces à fort déplacement

### Réservoirs de biodiversités :

-  Réservoirs calcicoles
-  Réservoirs humides
-  Réservoirs boisés
-  Réservoirs aquatiques

### Discontinuités autres :

-  Espace rural
-  Infrastructures ferroviaires et routières
-  Zones urbaines

### Obstacles à la continuité :

-  Autoroutes
-  Principales liaisons routières
-  Digues
-  Voies ferrées (au moins 2 voies)
-  Zones urbaines

0 5 10  
Kilomètres

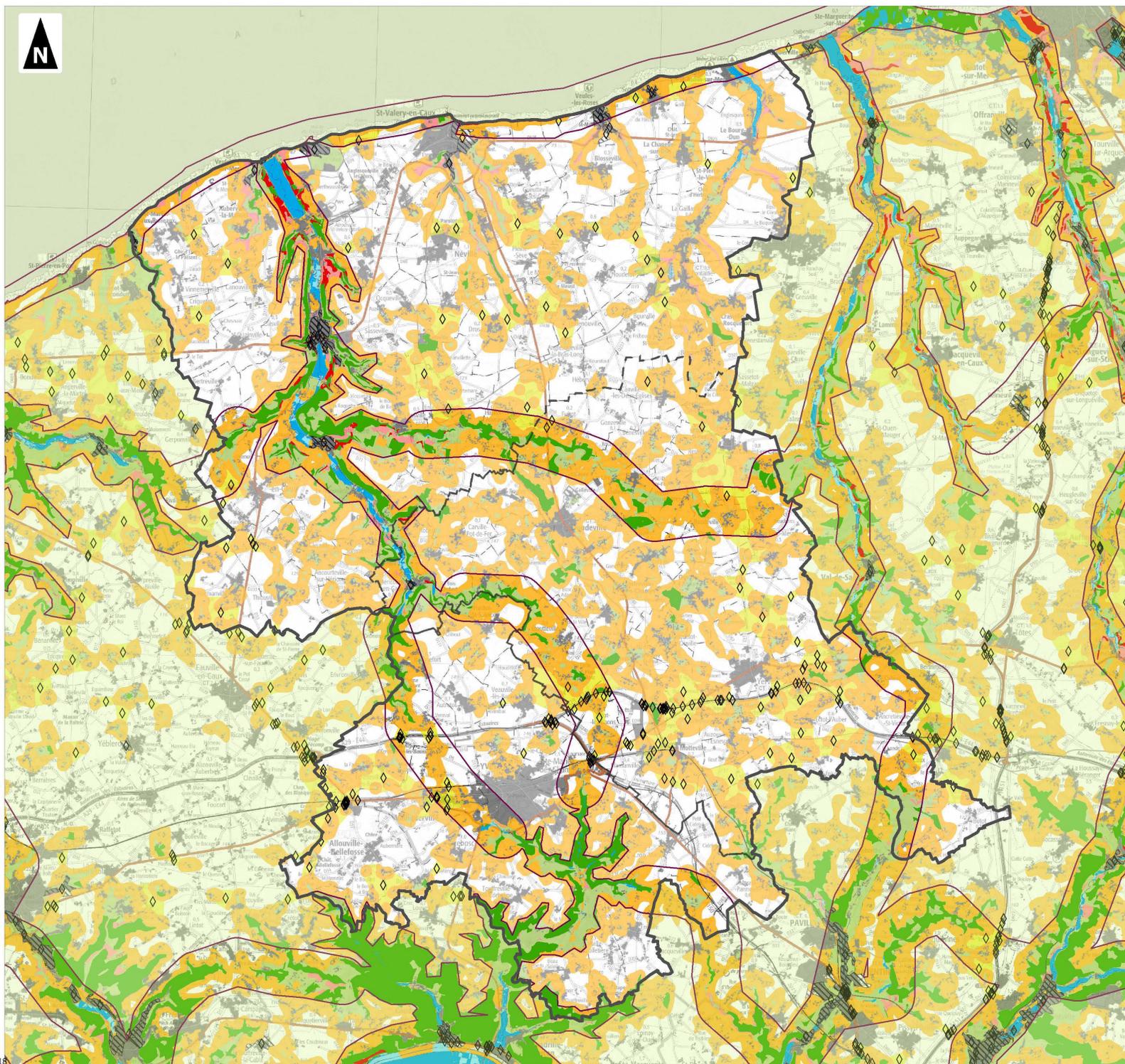
1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICE - 2018

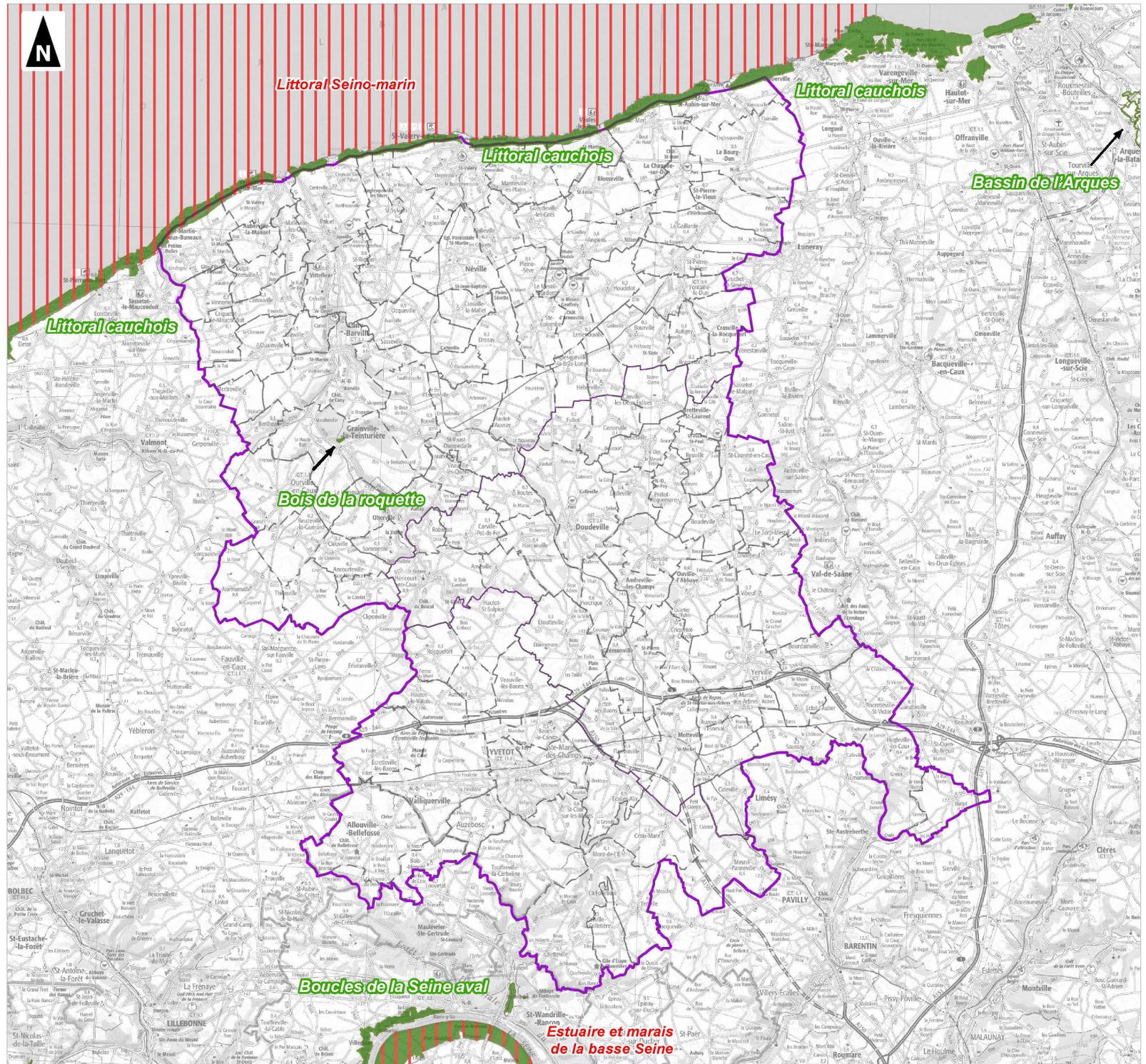
Source de fond de carte : IGM®

Sources de données : SRCE 27-76® - Pays de Caux Maritime - AUDDICE, 2018



Réseau Natura 2000

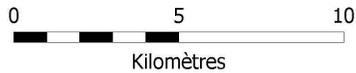
-  Pays Plateau de Caux Maritime
-  Limite intercommunale
-  Limite communale
-  ZSC
-  ZPS



Zones naturelles d'intérêt reconnu  
(hors Natura 2000)

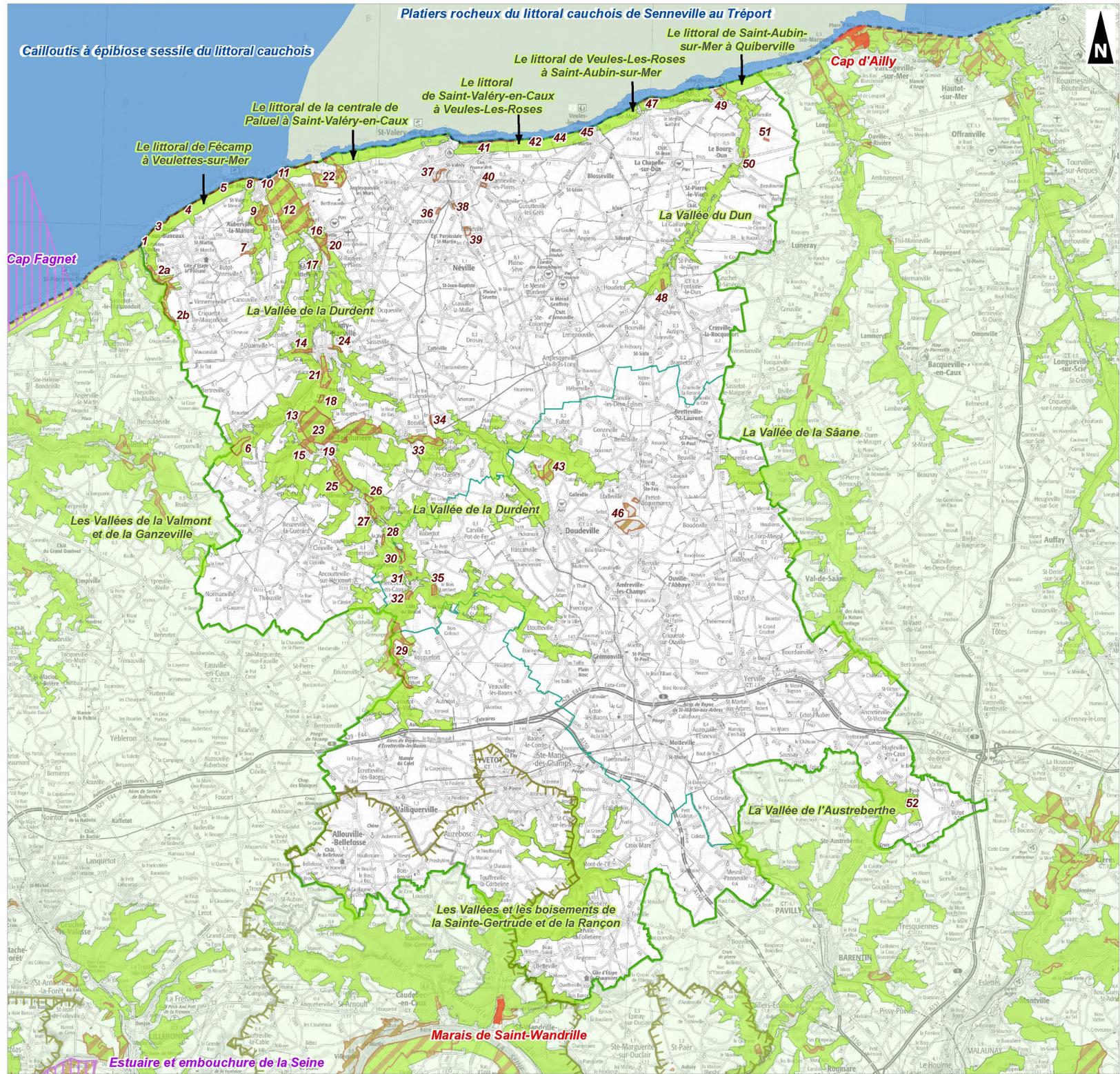
-  Pays Plateau de Caux Maritime
-  Limite intercommunale
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  APB
-  PNR des Boucles de la Seine Normandie
-  ZICO
-  ZNIEFF de type I \*
-  ZNIEFF MER de type I
-  ZNIEFF de type II
-  ZNIEFF MER de type II

\* : Légende des numéros ZNIEFF de type I en annexe



1:160 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AUDDICÉ - 2018  
Source de fond de carte : IGN Scan 100°  
Sources de données : INPN® DREAL® - OPENDATA 27\_76®.  
Pays de Caux Maritime - AUDDICÉ, 2018



## 1.3 La construction du PCAET

---

### 1.3.1 Stratégie

Lors du diagnostic, plusieurs secteurs ont été identifiés comme importants pour la stratégie du Pays Plateau de Caux Maritime :

- Le secteur routier, premier consommateur d'énergie, et quasiment exclusivement des énergies fossiles, deuxième émetteur de CO<sub>2</sub> et important émetteur de polluants atmosphériques (Nox et particules).  
*Enjeux : proposer d'autres alternatives à la voiture individuelle.*
- Le secteur industriel, deuxième consommateur d'énergie, et troisième émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (COVnm, NOx et particules).  
*Enjeux : accompagner l'efficacité énergétique, créer des débouchés locaux, s'adapter aux évènements climatiques, s'engager sur la mobilité des salariés et du transport des marchandises.*
- Le secteur résidentiel, troisième consommateur d'énergie et en particulier d'énergies fossiles (près de 30% de la consommation). De fait, ce secteur est également responsable d'émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants atmosphériques (COVnm et particules).  
*Enjeux : réduire les consommations d'énergies, changer les sources d'énergies et les chaudières, isoler le bâti.*
- Le secteur agricole, faible consommateur d'énergie, mais premier émetteur de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, méthane et N<sub>2</sub>O) et de certains polluants atmosphériques (ammoniac, COVnm et particules). Très sensible au changement climatique, porteur de solutions sur l'adaptation au changement climatique, la séquestration du carbone, la production locale, la production d'énergies.  
*Enjeux : accompagner le changement de pratiques, créer des débouchés locaux pour l'autonomie alimentaire, s'adapter aux évènements climatiques, innover (conservation des sols, permaculture, cultures intégrées, agroforesterie).*

De même, le territoire offre de nombreux potentiels pour la production d'énergies, avec notamment :

- L'électricité renouvelable, par l'installation possible de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques (au sol sur des friches, en ombrières de parking, sur les toitures de grands bâtiments et sur les toitures des habitations),
- Le gaz renouvelable, à l'aide de méthaniseurs (valorisant des déchets de culture et des cultures intermédiaires à vocations énergétiques),
- La chaleur renouvelable, par la production locale de bois et la récupération de la chaleur du sol (géothermie) et du soleil (solaire thermique).

Enfin, ces changements doivent accompagner le territoire dans sa capacité à faire face au changement climatique : résilience face aux évènements climatiques, préservation de la qualité de vie des habitants, préservation de l'environnement et des services qu'il rend, préservation de la filière agricole.

Pour répondre à ces enjeux, le territoire a déterminé les 3 axes et orientations suivants :

Axe 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants

- Orientation 1 : CONSERVER UNE ARMATURE URBAINE STRUCTURÉE ET UNE SOBRIÉTÉ D'USAGE
- Orientation 2 : DÉVELOPPER ET ORGANISER LES MOBILITÉS DURABLES SUR LE TERRITOIRE
- Orientation 3 : RENDRE EXEMPLAIRE LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Axe 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie

- Orientation 4 : PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET LEURS FONCTIONNALITÉS
- Orientation 5 : PRÉSERVER LES PAYSAGES NATURELS ET URBAINS
- Orientation 6 : PRENDRE EN COMPTE ET RÉDUIRE LES RISQUES ET LES ÉMISSIONS ET REJETS DE POLLUANTS

Axe 3 : Un développement durable des activités économiques

- Orientation 7 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'EMPLOI LOCAL
- Orientation 8 : PRÉSERVER ET DE VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

## 1.3.2 Le plan d'actions

25 actions permettent de répondre aux enjeux et à la stratégie du PETR :

N°	Actions
1	Construire des bâtiments performants
2	Faciliter la rénovation des logements
3	Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification
4	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture
5	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures
6	Réduire la consommation d'énergie des collectivités
7	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités
8	Mettre en place une politique d'achats durables
9	Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET
10	Intégrer l'environnement aux activités des collectivités
11	Communiquer sur le PCAET
12	Protéger les zones naturelles et la biodiversité
13	Augmenter la séquestration annuelle de carbone
14	Protéger les sols et la ressource en eau
15	Assurer l'intégration paysagère et environnementale
16	Réduire les expositions aux risques du territoire
17	Réduire la pollution atmosphérique
18	Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation
19	Préserver et renforcer la diversité des activités économiques
20	Contrôler le développement des zones d'activités
21	Encourager la performance énergétique et environnementale du secteur économique
22	Développer la production des énergies renouvelables
23	Renforcer, maintenir et protéger les prairies
24	Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables
25	Renforcer l'approvisionnement alimentaire local

### 1.3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial, grâce aux mesures d'évitement et de réduction, a permis de garantir que les actions proposées auront un moindre impact sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions.

A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets.

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Incidences	Types de mesures	Mesures	Indicateurs
Détérioration de la qualité de l'air	Réduction	Mesures réglementaires sur les émissions atmosphériques des polluants issus des méthaniseurs et des chaufferies bois	Suivi des émissions de polluants
Consommation d'espaces agricoles et naturels (emprise foncière, artificialisation)	Evitement	L'implantation d'aires de covoiturage, de nouveaux tracés pour une mobilité douce se feront sur des zones déjà anthropisées. La densification et la rénovation seront privilégiées.	Occupation des sols : suivi de l'artificialisation des sols
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Réduction	Etude d'impact de chaque projet d'ENR, de rénovation de bâtiments, et d'aménagements spécifiques	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la biodiversité
Détérioration de la qualité ou de la quantité d'eau	Réduction	Etude d'impact de chaque projet notamment pour l'implantation de méthaniseurs. L'implantation d'aires de covoiturage, de nouveaux tracés pour une mobilité douce se feront sur des zones déjà anthropisées.	Suivi des autorisations pour les projets ayant un impact sur la qualité des eaux Occupation des sols : suivi de l'imperméabilisation des sols
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions, émissions de gaz à effet de serre et nuisances	Réduction	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation et les chaufferies bois (chaufferies communales)	Suivi des périmètres d'acheminement de chaque projet Suivi des études des projets industriels Suivi des émissions de GES
Augmentation de la production de déchets	Réduction	Anticiper la valorisation et le recyclage des panneaux photovoltaïques et des déchets de construction issus de la rénovation des logements et bâtiments.	Part de déchets recyclés ou réemployés

*Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation*

### 1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire du Pays du Plateau de Caux Maritime ou s'étendant à proximité.

Certaines actions sont même positives, en particulier pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux humides, ainsi que pour les chiroptères et l'avifaune.

**Toutefois, 3 risques d'incidences négatives sont à considérer :**

- Une possible **incidence des travaux d'isolation** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments (privés ou publics), **sur les chiroptères d'intérêt communautaire** utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes...
- Une possible incidence **des aménagements liés à la mise en place d'un plan Vélo et au développement du covoiturage** (pistes cyclables, zones de stationnement, parkings de covoiturage...) sur les habitats d'intérêt communautaire, en particulier au niveau du littoral (site Natura 2000 FR2300139 « Littoral Cauchois »),
- Un possible incidence des **projets de production d'énergies renouvelables (parcs éoliens, centrales photovoltaïques au sol, méthaniseurs)** sur les habitats d'intérêt communautaire et sur les espèces d'intérêt communautaire, en particulier les chiroptères (présence de 6 espèces d'intérêt communautaire sur le territoire) et les oiseaux (nombreuses espèces d'intérêt communautaire au sein des 2 ZPS prises en compte dans l'évaluation).

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- Mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter une **incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères** (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...),
- Localisation des aménagements liés à la mise en œuvre de plans Vélo et de développement du covoiturage **hors des sites Natura 2000 du territoire du Pays du Plateau de Caux Maritime et à distance des limites de ceux-ci**,
- Localisation des **projets de production d'énergies renouvelables** hors des périmètres des sites Natura 2000, et dans la mesure du possible à distance de limites de ceux-ci, avec **prise en compte des enjeux** liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire (chiroptères et oiseaux en particulier pour l'éolien) **le plus en amont possible**.